

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés : Emetteurs d'ondes électromagnétiques

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

28 juillet 2022

l'Administration de l'environnement a transmis à l'Administration communale de Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

3/22/0242

Ayant pour objet

Radiotechnique Site H0101

à l'emplacement

rue de Canach, Roedt, LUREF : 88769, 70575

pour le compte de

Proximus Luxembourg S.A.

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Trintange, le 17 août 2022

pour le Collège des bourgmestre et échevins :

pour le Bourgmestre empêché
l'échevin premier en rang
e.a. art. 64 loi communale

le Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Trintange, le 17 août 2022

pour le Bourgmestre empêché
l'échevin premier en rang
e.a. art. 64 loi communale



le Secrétaire